



Signataires : Thierry Cerutti, Stéphane Fontaine, Skender Salihi, Gabrielle Le Goff

Date de dépôt : 5 décembre 2024

Proposition de motion

Un soutien spirituel, moral et émotionnel au sein de la police cantonale genevoise

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les forces de l'ordre sont parmi les professions les plus exposées au stress post-traumatique et à l'épuisement professionnel ;
- que d'autres cantons ou pays (par exemple en Allemagne, en France ou aux Etats-Unis) disposent déjà de ce type de service ;
- que les retours y sont généralement positifs, tant du côté des policiers que de la population ;
- qu'un aumônier doit être interconfessionnel ou, à défaut, ouvert à tous les agents, quelle que soit leur foi ou absence de foi ;
- que l'initiative doit respecter les principes de laïcité de l'Etat tout en répondant aux besoins psychosociaux,

invite le Conseil d'Etat

- à impliquer les agents dans une enquête ou des consultations pour évaluer leurs attentes ;
- à dialoguer avec les responsables des ressources humaines, syndicats, et institutions religieuses ou laïques ;
- à définir les rôles et responsabilités de l'aumônier pour éviter les conflits d'intérêts ou malentendus ;

- à préciser que le service est volontaire et confidentiel ;
- à engager un aumônier officier à la gestion des traumatismes, à l'écoute active et à l'intervention en milieu professionnel ;
- à évaluer si la sensibilisation aux réalités policières est indispensable ;
- à tester l'initiative sur une période donnée, dans une zone limitée, pour évaluer son impact avant une généralisation.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La police cantonale genevoise est régulièrement confrontée à des situations exigeantes sur le plan émotionnel, éthique et moral. Dans ce contexte, un service d'aumônerie peut offrir un soutien précieux, tant pour les agents que pour les citoyens, en promouvant un cadre de travail humain et en renforçant les liens avec la communauté.

Dans un canton qui respecte strictement les principes de laïcité, le Conseil d'Etat devra s'assurer que cette proposition s'inscrive dans un cadre neutre et inclusif.

L'instauration d'un aumônier, conçu comme un accompagnateur moral et psychosocial, répond à ces exigences en offrant un soutien adapté à tous, indépendamment des croyances personnelles.

Objectifs du projet

- **Soutien aux agents :** Offrir un accompagnement moral, spirituel et émotionnel pour les aider à mieux gérer les pressions du métier.
- **Renforcement du bien-être :** Contribuer à la prévention des troubles liés au stress, tels que le burn-out ou le stress post-traumatique.
- **Accompagnement en situation de crise :** Proposer une présence apaisante et un soutien aux victimes, familles et collègues lors d'événements graves.
- **Amélioration des relations police-population :** Renforcer l'image d'une police humaine et proche des préoccupations de la communauté.

Les besoins spécifiques des agents

Les policiers sont exposés et confrontés à des situations stressantes, tragiques ou moralement complexes ainsi qu'à des situations traumatisantes, telles que des violences, des accidents graves ou des catastrophes. Un aumônier peut fournir et offrir un soutien moral renforçant leur résilience face à ces défis, et un espace d'écoute et de réflexion, nécessaire pour leur bien-être personnel et professionnel.

Renforcement du bien-être au travail

L'accompagnement par un aumônier peut contribuer à la prévention des burn-out et autres troubles liés au stress.

Cela favorise une meilleure santé mentale et un climat de travail apaisé.

Meilleure gestion des crises communautaires

Lors d'incidents graves (catastrophes naturelles, attentats, accidents), un aumônier peut jouer un rôle de médiateur et de soutien pour les familles des victimes et la population.

Ce rôle est souvent essentiel dans des contextes multiculturels et multiconfessionnels.

Promouvoir une image humaine de la police

L'intégration d'un aumônier montre une sensibilité accrue aux besoins des agents et de la population.

Cela renforce le lien entre la police et les citoyens.

Il existe déjà au travers des forces de police et de gendarmerie des modèles existants dans certains cantons suisses qui intègrent déjà des aumôniers, avec des retours positifs sur leur impact. Les aumôneries policières contribuent efficacement au soutien des agents et des populations.

Conformité avec les principes de laïcité

L'aumônerie sera interconfessionnelle et respectueuse des croyances de chacun, conformément à la neutralité de l'Etat.

Afin que cette motion puisse atteindre le but recherché et mettre tous les atouts de son côté, il est demandé au Conseil d'Etat d'appliquer les six principes ci-dessous :

– Consultation préalable

Réaliser un sondage auprès des agents pour évaluer leurs attentes.

Collaborer avec des partenaires religieux et laïques pour définir les contours du rôle.

– Recrutement de l'aumônier

Définir un profil incluant des compétences en gestion de crise, écoute active et connaissance des réalités policières.

Recruter une personne formée aux dimensions interconfessionnelles et psychologiques.

– *Mise en place d'un projet pilote*

Tester l'aumônerie sur une période de 12 mois, dans une unité spécifique ou une zone géographique limitée.

Collecter des retours d'expérience via des questionnaires ou des entretiens.

– *Evaluation et ajustements*

Analyser les résultats du projet pilote : satisfaction des agents, impact sur le bien-être, etc.

Ajuster le cadre du projet avant de le généraliser à l'ensemble de la police cantonale.

– *Neutralité et inclusion*

Offrir un service impartial et interconfessionnel, adapté aux besoins des agents croyants, non croyants ou en quête de soutien moral.

– *Respect de la laïcité*

Assurer que l'accompagnement repose sur des principes universels d'écoute, de respect et de solidarité, sans lien avec une pratique ou une confession religieuse particulière.

La création d'un poste d'aumônier au sein de la police cantonale genevoise constitue une réponse proactive aux défis émotionnels et éthiques auxquels les agents font face. Ce projet vise à renforcer leur bien-être tout en consolidant les relations avec la communauté genevoise.

L'aumônerie proposée ne poursuit aucun objectif religieux, mais s'inscrit dans une logique de **soutien moral** et de **gestion des crises humaines**, conforme aux valeurs de neutralité. Le projet vise à renforcer le bien-être des agents sans empiéter sur la sphère privée des croyances ou convictions.

Dans d'autres cantons laïques ou contextes similaires, des services d'accompagnement interconfessionnels ont prouvé leur efficacité. Ces modèles garantissent une stricte impartialité tout en répondant aux besoins psychosociaux des professionnels.

Ce projet s'inscrit dans le respect des principes de laïcité du canton de Genève en proposant un service impartial, inclusif et adapté aux réalités du terrain policier. L'aumônier, en tant qu'accompagnateur moral et

psychosocial, se positionnera comme un soutien essentiel pour les agents sans empiéter sur les croyances ou convictions personnelles de chacun.

Pour toutes les raisons susmentionnées dans la présente motion, je vous invite, Mesdames, Messieurs les députés, à soutenir cette proposition.